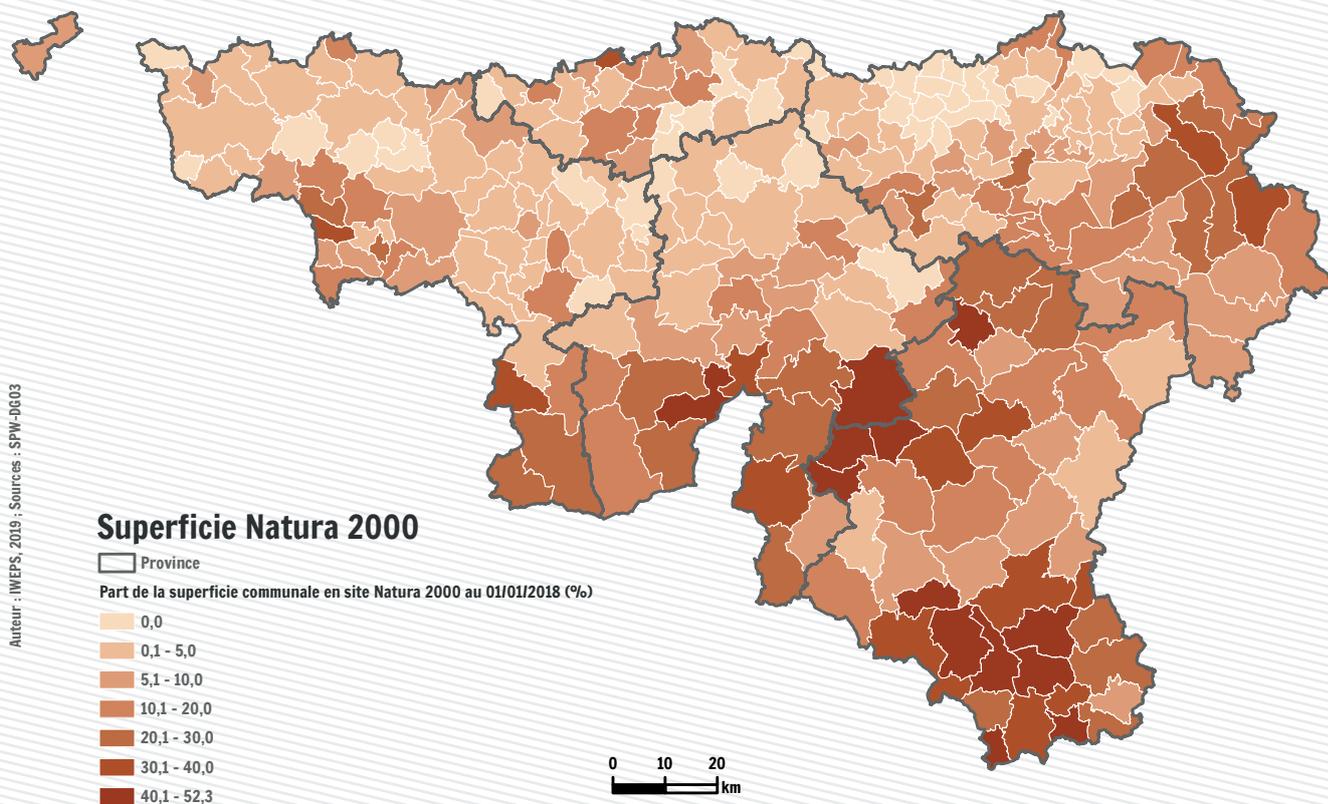


# Protection de la faune et de la flore

# 13,1%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13,1 % du territoire wallon et 1,18 % du territoire fait partie d'un site naturel protégé



Auteur : IWEPS, 2019 ; Sources : SPW-DG03

Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers du territoire, soit environ 5 400 km<sup>2</sup> en 2018.

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, notamment par l'urbanisation, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien animales que végétales) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, le maintien ou le rétablissement de ces habitats et espèces dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé Natura 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de près de 221 697 ha, soit 13,1 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts (27 % des surfaces forestières wallonnes) tandis que les prairies et cultures représentent respectivement 15 % et 1 % du réseau (5,5 % de la superficie agricole utilisée). Près de 64 000 agriculteurs, forestiers et propriétaires sont concernés.

# Protection de la faune et de la flore

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées (RND et RNA), des réserves forestières (RF), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et des réserves intégrales en forêt (RIF). Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu. En 2016, 537 sites bénéficiaient de l'un des statuts de protection suivants : RND, RNA, ZF, ZHIB ou CSIS. Leur superficie cumulée était de 14 296 ha (95 % de ces sites se retrouvaient également dans la matrice plus large du réseau Natura 2000). En outre, 5 544 ha de forêts feuillues publiques étaient inscrits RIF. L'ensemble de ces sites couvrait 1,18 % du territoire wallon. En moyenne, sur la période 1990 - 2016, un peu plus de 550 ha ont été désignés chaque année.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, l'état de la faune, la flore et des habitats naturels en Wallonie reste plutôt défavorable (REEW 2017). Quelques progrès sont enregistrés (biodiversité en forêt, populations de chauves-souris et d'ongulés sauvages, dépassements des charges critiques en polluants acidifiants et eutrophisants) mais des efforts sont encore à fournir, notamment pour atteindre les objectifs prévus dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020.

## Définitions et sources

Au 31/12/2017, les 240 sites Natura 2000 wallons ont fait l'objet d'un arrêté de désignation et leur périmètre a donc été défini sur cette base.

Sources : SPW-DGO3-DEMNA, 2018  
<http://geoportail.wallonie.be/catalogue/60359319-ce8a-4f4a-b419-21dd94e6bc23.html>  
REEW 2017, SPW-DGO3-DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.

## Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

<http://natura2000.wallonie.be>  
<http://etat.environnement.wallonie.be/>

Personne de contact : **Julien Charlier** ([j.charlier@iweeps.be](mailto:j.charlier@iweeps.be)) / prochaine mise à jour : **décembre 2019**